

PROVINCE DU LUXEMBOURG

**ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-
FAMENNE**

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2020 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2019 ainsi que les perspectives pour 2020

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2020.

Le budget relatif à l'exercice 2020 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	5.052.508,90	1.253.524,59
DEPENSES	5.027.185,01	2.259.127,26
RESULTAT BONI	25.323,89	RM 1.005.602,67

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	6.661.319,43	2.439.127,26
DEPENSES	5.427.984,94	2.439.127,26
RESULTAT BONI	1.233.334,49	0

2. RAPPORT accompagnant le budget 2020 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a informé que sur base de la convention belgo-luxembourgeoise en matière de résidents belges exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Rendeux devrait bénéficier d'un montant de 17.428,40 € pour 2020 soit 2.068,44 € de moins qu'en 2019.

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

● **La dotation générale au fonds des communes**

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2019 s'élève à 1.172.714,04€, soit une augmentation de 20.909,23€ par rapport à la prévision budgétaire initiale (1.193.623,31€)

Pour l'année 2020, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier du 06/06/2019 en provenance du SPW, soit 1.205.945,82€.

Par rapport au montant définitif octroyé en 2019, cela représente une augmentation de 33.231,74€.

Pour l'année 2020, la commune doit inscrire à l'article 02510/466-09 « compensation de la forfaitisation des réductions du Pr. I. », conformément à la circulaire budgétaire, le montant communiqué par courrier du 26.07.2018 en provenance du SPW, soit 18.093,60€.

Pour l'année 2020, la commune doit inscrire à l'article 04020/465-48 « compensation Plan Marchal », conformément à la circulaire budgétaire, le montant communiqué par le SPW le 06.06.2019, soit 11.313,45€.

Par rapport au budget 2019 tel qu'il ressort de la dernière MB, les recettes de fonds connaissent un accroissement de 2,8%.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation) et, d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2015 :

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2015	2.114.738,76€	767.635,70€	399.286,49€	35.295,88€	912.520,69€
2016	2.476.096,14€	805.241,26€	654.603,90€	33.502,38€	982.748,60€
2017	2.313.207,50€	828.944,47€	558.786,39€	36.165,02€	889.311,62€
2018	2.453.189,48€	850.941,26€	664.967,69€	38.106,93€	899.173,6€
2019	2.424.816,64€	876.221,58€	604.233,90€	36.539,06€	907.832,1€
2020 (préssumé)	2.521.634,76€	837.028€	626.079,89€	4.113,42€	1.017.413,45€

Par rapport à 2019, on notera une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 96.812,47 €, soit 3,99%.

Taxes additionnelles :

Les taux appliqués n'ont pas été modifiés :

- Additionnels au précompte immobilier : 7,7%

- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : 2.570 centimes

Le montant à inscrire au budget 2020 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (626.079,89 €) nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances le 25/10/2019

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2019 communiqué par le SPF Finances en date du 19/09/2019, soit 837.022,45€

Taxes communales proprement dites :

Par rapport à 2019 deux règlements ont été adaptés :

1. Les taxes sur les secondes résidences :

La taxe est passée d'un forfait de 500€ à un forfait de 600€ par seconde résidence.

Cette augmentation s'explique par une volonté de se rapprocher des taux pratiqués par les communes limitrophes.

En conséquence, le montant inscrit au budget 2020 a été estimé à 474.000 € soit 69.000 € de plus qu'au budget 2019.

2. Les taxes sur les séjours et sur les terrains de camping :

Jusqu'à l'année 2019 incluse, les taxes de séjours (inscrites à l'article « 040/364-26 ») et les taxes sur les terrains de camping (inscrites à l'article « 040/364-24 ») étaient fixées, par deux règlements distincts, comme suit :

- Un montant de 0,40€ par nuit et par personne de 12 ans et plus qui séjourne dans les gîtes, les hôtels, les chambres d'hôte, les pensions de famille, les meublés touristiques, les villas, les immeubles ou les appartements.
- Un forfait de 75€/emplacement pour les campings.

A partir de l'exercice 2020, ces taxes sont définies dans un règlement commun comme suit :

- Pour les campings, un forfait de 75€/emplacement. Le montant est donc inchangé.
- Pour les autres hébergements touristiques cités ci-dessus, un forfait de 40€ par personne selon le nombre et la capacité des lits que contient l'établissement.

Les recettes inscrites au budget 2020 ont été globalisées à l'article « 040/364-26 taxes de séjours ». Le montant global prévu augmente de 37,2% pour passer de 51.000€ au budget 2019 à 75.000€ euros au budget 2020.

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables. Un budget de 80.000 euros est prévu à cet effet à l'ordinaire.

Un marché public pour le renouvellement du parc informatique a été lancé en 2019. Un crédit de 100.000 € a été prévu au budget extraordinaire 2019. Au budget extraordinaire 2020, 30.000 € sont ajoutés pour faire face à un éventuel dépassement de budget.

Dans le même ordre d'idée, la centrale téléphonique est vétuste et nécessite un remplacement intégral du matériel, montant estimé : 10.000 €

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be), la page Facebook de la commune et le service "courriel info Rendeux" continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les frais de personnel (929.800 €) augmentent de 35.854,48 € par rapport à 2019. Ceci s'explique principalement par le départ à la pension de deux agents. Il y aura un double salaire durant quelques mois puisqu'ils formeront leur remplaçant.

Par ailleurs, notons que la commune a adhéré au deuxième pilier de pension pour l'ensemble des agents contractuels. Les cotisations seront de 1% en 2019, 2% en 2020 (16.000 € prévus au budget 2020) et 3% à partir de 2021.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2019 modifié (275.402 ,46 €), on constate pour l'année 2020, une augmentation de 6.597,68 €.

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- Les fournitures administratives pour consommation directe : augmentation de 7.000 € par rapport à au budget 2019. Ceci concerne l'externalisation de la mise en page du bulletin communal.
- Consultance en matière de contrôle interne : un budget de 13.000 € est prévu pour la phase 2 de la consultance en matière de contrôle interne. La phase 1 a été réalisée en 2019 pour un montant de 9.317€.

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Acquisitions/ventes :

Au cours de l'exercice 2019, la commune a décidé d'acquérir plusieurs biens immobiliers pour un **total de 440.920,14 €** :

- *Immeuble « Widart à Chéoux »* pour un montant de 220.000 €. Ce bien est idéalement situé au cœur du village. Le projet qui y sera réalisé n'est pas encore arrêté. Néanmoins, le comité des fêtes y a d'ores et déjà réalisé des travaux pour faciliter l'accueil lors de la fête annuelle et lors du marché de Noël.
- *Un terrain à Beffe* pour 76.000 €. Celui-ci permettra d'accueillir la future salle de village.
- *Un terrain à Marcourt* pour 37.000 €. Celui-ci est situé à côté du cimetière et permettra la réalisation d'un parking pour améliorer l'accès des PMR.
- *Un bien immeuble à Magoster* pour 72.000 €. Situé au cœur du village, l'objectif est d'assainir le site et d'y aménager un espace de convivialité.
- Des *parcelles forestières* (2,012 ha) à Beffe pour 31.161,02 €.
- Des *parcelles agricoles* (82,3 ares) à Beffe pour 4.759,12 €.

Au budget extraordinaire 2020, des crédits (50.000 € au total) ont été prévus pour acquérir des terrains agricoles et forestiers. Ceci permettra de pouvoir saisir une éventuelle opportunité.

Travaux/projets :

- En 2019, un auteur de projet a été désigné pour étudier le remplacement du chauffage de l'administration communale. Au budget 2020, nous avons prévu 50.000 € pour réaliser les travaux.
- Un budget de 10.000 € a été prévu pour réaliser un audit sur la sécurité des bâtiments communaux.

D'autres projets sont détaillés dans les chapitres qui suivent.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises et la Province de Luxembourg, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11 €
2011	136.902,28 €
2012	139.894,46 €
2013	139.499,13 €
2014	140.337,28 €
2015	139.499,12 €
2016	141.855,30 €
2017	144.692,41 €
2018	150.480,10 €
2019	151.813,80 €
2020	177.052,60 €

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Sur base des informations qui nous ont été transmises, le montant de notre contribution devrait s'élever pour **l'année 2020 à 177.052,60€**, soit une augmentation de 16,62% par rapport à la contribution 2019.

Cette augmentation nous est imposée par la zone de secours afin de lui permettre d'établir un budget en équilibre.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 €
2004	116.920,84 €
2005	119.259,26 €
2006	119.259,26 €
2007	119.259,26 €
2008	119.259,26 €
2009	119.259,26 €
2010	119.259,26 €
2011	127.568,77 €

2012	130.109,12 €
2013	139.178,11 €
2014	141.265,78 €
2015	141.257,50 €
2016	147.589,25 €
2017	156.411,49 €
2018	167.321,65 €
2019	166.068,59 €
2020	172.711,33 €

Sur base d'informations en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à **172.711,33 €**, soit une augmentation de 3,99%.

Cette augmentation permettra, entre-autre, de prendre en compte les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions).

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

a) Interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2019, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- Le débouchage de tuyaux et l'entretien systématique des avaloirs.
- Des interventions ponctuelles dans les logements sociaux.
- L'entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- Le déneigement des voiries communales en période hivernale.
- L'appui du service travaux pour diverses manifestations
- L'entretien des plaines de jeux de la commune.
- L'entretien des circuits VTT de la commune.
- Le ramassage des encombrants.
- La rénovation du petit patrimoine.
- Le débroussaillage des accotements.
- La vérification de la signalisation le long des voiries communales.
- L'entretien des filets d'eau de la commune.
- La tonte du terrain de football B.
- Le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- L'entretien du parking communal à proximité de l'Espace Moureau à Marcourt.
- La distribution des sacs poubelle durant 2 journées en janvier.
- La participation à l'opération « Rivières propres ».
- Le ramassage des déchets le long des voiries communales par un agent exclusivement dédié à cette tâche.
- La préparation de vasques et bacs à fleurs entreposés sur le territoire de la commune.
- L'arrosage de l'ensemble des fleurs.
- L'entretien des parterres de fleurs et la tonte des espaces publics dans les villages de la commune.
- La rénovation du bâtiment des tournesols (rez-de-chaussée).

Au budget 2020, les crédits inscrits pour permettre le fonctionnement du service s'élèvent à un **total de 228.180,34 €**.

b) Travaux et marchés :

Travaux d'entretien extraordinaire 2018 achevés en 2019 :

A Rendeux-Haut (rue St Jean):

- Fraisage du revêtement bitumineux de la chaussée
- Placement de 70 mct de filets d'eau préfabriqués en béton
- Pose d'un nouvel enrobé bitumineux AC-10surf4-2 de 5 cm d'épaisseur moyenne sur 750m²

A Nohaipré :

- Démolition du mur de soutènement en maçonnerie sur 30 mct
- Reconstruction du mur de soutènement à l'aide de gros blocs empilables préfabriqués en béton avec un parement une face en moellons de pierres maçonnées
- Fraisage du revêtement bitumineux de la chaussée
- Placement d'une géogridde en fibres de verre
- Pose d'un nouvel enrobé bitumineux SMA-14-2 de 5 cm d'épaisseur moyenne sur 5.000 m²
- Pose d'une nouvelle barrière de sécurité métal/bois sur 52 mct entre le bord de la chaussée et le mur de soutènement

A Magoster vers Wy:

- Fraisage du revêtement bitumineux de la chaussée
- Pose d'un nouvel enrobé bitumineux AC-10surf4-2 de 5 cm d'épaisseur moyenne sur 1.500 m²
- Réalisation d'un enduit bicouche 4/10 au bitume élastomère sur 1.500 m²

Ceux-ci ont représenté un coût total de **242.235,81 €**.

Réalisations 2019 :

- Remplacement de la Passerelle de Ronzon. La structure de la passerelle a été attaquée par un champignon. Ceci a fragilisé l'ouvrage qui a dû être remplacé. Des discussions ont été menées avec l'entreprise qui avait réalisé les travaux, afin que celle-ci reconnaisse sa part de responsabilité. In fine, un accord a été trouvé. Le montant à charge de la commune s'est élevé à 51.992 €.
- Désignation d'un auteur de projet pour réaliser un audit de l'état de l'ensemble des voiries communales (budget de 10.000 €). Cet audit constitue la feuille de route qui permettra d'objectiver les travaux à réaliser dans les années à venir.

Projets en cours :

- Réalisation d'une liaison lente entre l'école et l'Espace Schérés. Le montant estimé du marché s'élève à 410.000€. Les travaux concernent la réalisation d'un chemin bétonné de type « ravel », la pose de l'éclairage et l'aménagement d'un espace de convivialité devant l'école communale et la sécurisation du parking.

Pour mener à bien ce projet, la commune bénéficie de deux subventions :

- 100.000 € dans le cadre de l'appel à projet « *Mobilité douce* »;
- 150.000 € dans le cadre de l'appel à projet « *Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes* »

Les travaux doivent commencer en 2020. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

- Le **remplacement du parc d'éclairage public communal** en vue de sa modernisation. ORES a été chargé de la mise en place du programme E-LUMIN qui prévoit le remplacement des luminaires existants de l'éclairage public par la technologie LED, beaucoup moins énergivore. Ce programme a débuté en 2019 pour notre commune et s'étendra sur une période de 10 ans. En 2019, nous avons prévu un budget de 50.000 euros à cet effet. Le Collège communal du 13.09.2019 a approuvé un montant de 43.459,82 € tvac. En 2020, nous avons prévu un budget de 30.500 €.
- **Les arbres qui surplombent la RR833** pourraient être dangereux en cas de fortes pluies ou chutes de neige. Il a donc été décidé de les abattre par tronçons. En 2019, les travaux ont concerné le tronçon à proximité du pont de Marcourt (coût de 2.650 €). Au budget 2020, un crédit de 10.000 € euros a été prévu pour continuer en direction de La Roche.
- **Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021)** : Au cours de l'année 2019, la commune a introduit son plan d'investissement communal. Des crédits de 20.000 € ont été utilisés en vue de désigner un auteur de projet pour la réalisation des fiches nécessaires à l'élaboration de ce PIC.

Sur base des montants estimés des travaux et du subside régional disponible, le projet de PIC 2019-2021 reprendra des travaux de réfection de voirie et d'aménagement de dispositifs de sécurité, à :

- Devantave (rues de Dochamps et Bois de Tave - partie) : montant estimé à 794.316,60 €
- Marcourt (pont) : montant estimé à 148.966,13 €
- Marcouray (rue des Noyers, partie de la rue de la Résistance) : montant estimé à 409.355,10 €

Le montant estimatif global des travaux s'élève donc à 1.117.882,50 € hors TVA. Le subside alloué par le Gouvernement wallon à la commune de Rendeux s'élève à 362.142,80 €.

Une partie des travaux devrait commencer en 2020. Les crédits nécessaires seront inscrits par voie de modification budgétaire, une fois le projet arrêté.

- **Entretien de voirie sur fonds propres.** A côté de l'entretien de voiries subsidié dans le cadre du PIC, notre volonté est de réaliser un entretien sur fonds propres des voiries les plus abîmées. En 2020, des crédits de 250.000 € sont prévus à cet effet. Ceci concernera une partie de la voirie « La Maladrerie » et la traversée du Bois d'Arlogne.

Pour financer ces travaux, la commune prévoit de réaliser un emprunt du même montant sur une période de 10 ans. Cet emprunt générera un remboursement annuel de l'ordre de 25.600 € à prévoir au budget ordinaire.

- Un budget de 20.207 € a été prévu pour réaliser des travaux d'entretien sur les **édifices qui bordent nos ruisseaux**. Un subside de 6.818 € de la Province a été obtenu pour ce projet.
- **Liaison lente Rendeux-Bas.** En date du 14.11.2018, la Région a notifié l'octroi d'une subvention de 100.000€ à la Commune de Rendeux pour la création d'une voie lente sécurisée à Rendeux-Bas. Cette subvention est accordée dans le cadre d'un appel à projets

auquel la Commune avait répondu. Un crédit de 10.000 € a été inscrit au budget extraordinaire 2019 afin de désigner un auteur de projet.

Les travaux ne commenceront pas en 2020, il s'agira de dresser le projet, de solliciter la demande de permis d'urbanisme et de lancer le marché public.

- Aménagement d'une voie lente entre Jupille et La Roche. Ce projet est toujours en attente de toutes les autorisations nécessaires.

Pour rappel, une subvention de 438.480 € a été accordée pour ce projet dans le cadre d'un appel à projet FEDER (50% pour Rendeux et 50% pour La Roche).

Une subvention complémentaire 150.000 € a été accordée à la Commune de Rendeux par la Région Wallonne dans le cadre de la promotion de la mobilité douce.

Sécurité routière

Au cours de l'année 2019, la commune a décidé de procéder à l'acquisition de 3 radars fixes préventifs, de manière à accroître la sécurité sur les routes communales. Pour 2020, un crédit de 6.000€ est prévu à cet effet.

Un crédit de 10.000 € a également été inscrit au budget afin de réaliser des aménagements de sécurité routière dans les villages.

Enfin, un budget de 5.000 € a été prévu afin de désigner un auteur de projet pour étudier le remplacement des glissières de sécurité à Nohaiqué.

Equipement du service travaux

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2019, la commune a procédé aux achats suivants pour un total de 138.914 € :

- Une camionnette d'occasion pour le service travaux : 14.557 €
- Un échafaudage : 4.719 €
- Une scie à tarmac : 2.030 €
- Un nettoyeur haute pression : 3.853,00
- Une hydro cureuse : 94.380 €
- Un broyeur de branches : 17.575 €
- Un plateau de coupe pour le tracteur tondeuse : 1.800 €

En 2020, il est prévu d'acquérir du matériel pour un total de 11.600 €. Ceci comprend des isoloirs, une tondeuse, une débroussailluse et du petit matériel divers (visseuse, foreuse, ...).

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2800 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).

Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche-en-Ardenne et le R.S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « *La vallée à vélo* » a été organisée le dimanche 15 septembre 2019.

Suite à la réforme des Maisons du Tourisme approuvée par le Gouvernement wallon au cours du dernier trimestre 2016, *la commune a rejoint une nouvelle Maison du Tourisme qui regroupe les communes d'Erezée, Manhay, Rendeux, La Roche-en-Ardenne et Houffalize : la Maison du Tourisme Cœur de l'Ardenne, au Fil de l'Ourthe & de l'Aisne.*

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe, le Cercle Nature Culture Tourisme, le CIRAC, le Miroir Vagabond, le Gal Pays de l'Ourthe, l'asbl Lire au Fil de l'Ourthe.

Depuis l'année 2016, un subside global de 3.800€ est alloué au *R.S.I de Marcourt-Beffe* (soit 1,25€ indexé par habitant). Ce subside sera maintenu en 2020.

En 2019, la commune a mis en place une coordination culturelle sur les communes de Rendeux, Erezée et Manhay La subvention est fixée à 1,52€ par habitant en 2019 et sera indexée chaque année pour d'une part couvrir l'indexation barémique et d'autre part, tendre vers une uniformisation des affiliations au projet sur l'ensemble des communes affiliées à la MCFA.

La personne est engagée par la MCFA, avec mise à disposition d'un pc portable et un gsm par la MCFA. Son rôle est de mettre en place des activités culturelles, de soutenir le monde associatif et d'accompagner lors de la mise en place d'activités (en 2019 : expositions avec des photographes locaux, préparation du Festival de la ruralité, animations lors d'exposition au Centre de documentation à Bardonwez, ...) En 2020, l'objectif est d'étendre sa mission à un temp-plein qui serait financé par les 3 communes.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2020, une somme de 13.000 € est prévue à cet effet.

En application de l'arrêté royal du 09 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques, *la commune de Rendeux est reconnue depuis le 25 août 2015 comme centre touristique* par un arrêté du Ministre Fédéral de l'Emploi.

En 2019, un crédit de 5.000 € euros a été utilisé pour acquérir de nouveaux bacs à fleurs. Ceux-ci permettront d'embellir nos villages.

Pour 2020, un crédit de 20.000 € est inscrit au budget extraordinaire en vue de l'aménagement d'équipements touristiques (mise en valeur de site, aménagement de points de vue, ...)

Un crédit de 20.000 € est également inscrit en vue de la restauration du petit patrimoine (chapelle, calvaires, ...)

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

a) Agriculture :

L'administration communale poursuit son **aide au monde agricole** de différentes manières :

- Mise à disposition d'une herse pour un montant de 25 euros/jour.
- Location des terrains communaux à un prix de 100 euros/hectare.
- Collecte des plastiques agricoles.
- Introduction des dossiers sécheresse par le biais de la commission agricole:
- Aide au forage de puits : subvention de maximum 700 euros par exploitation et par puits.
- Aide à la taille des haies : prise en charge de 24 euros/heure sur la facture de l'entrepreneur.
- Aide pour l'aménagement de fumières et de fosses à purin et/ou à lisier : subvention à concurrence de 6 euros du m² pour les dalles et 6 euros du m³ pour les fosses.
- Aide au chaulage des terrains : subvention de 15 euros par hectare localisé sur la commune avec une limite fixée à 1/3 de la superficie totale de l'exploitation déclarée à la PAC.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2020.

Par ailleurs, « **le petit marché des producteurs** » a été mis sur place en 2019 en collaboration avec le GAL et les producteurs. La commune met à disposition un local, des tonnelles et son aide ponctuelle (publicité, ...). Ce marché est une belle vitrine qui permet aux producteurs d'avoir un point de vente dans la vallée, de se rapprocher des consommateurs et de mettre en valeur leur production.

Au **niveau voirie**, un crédit de 15.000 € a été inscrit au budget extraordinaire 2019 en vue de désigner un auteur de projet dans le cadre de la rénovation des voiries agricoles (dossier subsidié à 70%). Ceci concernait la **voirie agricole Naman à Warizy**. Les travaux devraient commencer fin 2020. Un crédit de 170.000 € a été prévu à cet effet.

Chaque année, le service travaux procède également à de l'entretien ordinaire des voiries agricole.

L'augmentation du prix des terrains agricoles rend difficile l'accès au foncier pour les agriculteurs. L'objectif de notre commune est de pouvoir **acquérir, aux grés des opportunités et quand le prix le permet, des parcelles** qui pourront être louées. Un crédit de 30.000 € a été prévu en 2020 à cet effet.

b) Forêt :

Les **ventes de bois sont extrêmement importantes pour notre commune** d'une part parce que beaucoup d'emplois sont liés directement ou indirectement à la filière bois (scieries, bucherons, sylviculteurs, gardes forestiers, guides nature, débardeurs, ...) mais également parce que la vente de bois génère des recettes financières importantes pour notre commune.

Historiquement nous avons :

	Compte 2016	Compte2017	Compte 2018	Moyenne
Recettes liées à la vente de bois	547.836 €	616.503 €	550.775 €	571.704 €
Recettes liées à la location des baux de chasse	154.307 €	158.412 €	160.503 €	157.740 €
Total	702.143 €	774.915 €	711.278 €	729.444 €
% par rapport aux recettes ordinaires	14,5%	16%	14%	14,8%

Malheureusement, depuis fin 2018, les forêts ardennaises sont confrontées à une recrudescence de résineux scolytés suite notamment aux faibles pluies et aux sécheresses de 2017, 2018 et 2019.

Suite à cela, le prix des bois sur pieds a chuté significativement ce qui a un impact certain sur les finances de notre commune.

En 2019, les ventes de bois devraient s'élever à +/- 350.000 € soit **361.278 € de moins qu'en 2018.** Pour 2020, nous prévoyons des recettes pour 300.000 €.

Afin de permettre aux générations futures d'obtenir les recettes significatives, la commune investit annuellement dans des **travaux forestiers** (plantations, dégagements, gyrobroyages, regarnissages, élagages, ...). Aux comptes 2019, cela a représenté des dépenses pour un total de 90.000 euros. En 2020, nous prévoyons un montant de 85.000 €.

Dans le même but, la commune peut **acquérir des parcelles forestières aux grès des opportunités.** En 2019, elle a acheté +/- 2ha. Pour 2020, un budget de 20.000 est prévu.

D'autres recettes proviennent des **locations immobilières de chasses** qui ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010. Cette location a rapporté en 2019, la somme de 184.210,81€.

Des **entretiens de chemins forestiers** et des dégagements de sentiers sont également réalisés chaque année.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2019, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants. On notera notamment :

- La réalisation de nouvelles lignes dans le cours de récréation
- Le nettoyage du complexe scolaire
- La réalisation d'un nouveau revêtement pour la salle de gym et le traçage de nouvelles lignes
- La mise en place de fontaines à eau et l'acquisition de gourdes
- La remise en état par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août
- L'achat de gobelets réutilisables
- L'acquisition de nouveaux mobiliers (tables et chaises)
- ...

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre à mai), des fruits sont distribués gratuitement.

Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons. Un marché a été réalisé et attribué à la société GOSSIAUX Frères de Rendeux

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire (une heure en 3^{ème} maternelle, 1^{ère} et 2^{ème} primaire et 2 heures en 3^{ème} et 4^{ème} primaire). En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Pour les 2 écoles présentes sur la commune, les avantages sociaux sont appliqués, soit la prise en charge des garderies le matin et le soir, la surveillance du temps de midi, l'accès gratuit à la piscine ainsi que le transport et la fourniture de la soupe.

En novembre 2019, le conseil communal a décidé de participer au projet « *cantines durables* » pour les années 2020-2021. Le but de ce projet est d'encourager les cantines, cuisines et services de restauration collective à mettre en place une politique d'alimentation durable et de rassembler un maximum d'acteurs au travers de la signature d'un engagement officiel avec les autorités politiques.

Dans le cadre de ce projet, la commune, en collaboration avec le CPAS envisage de proposer un service de *repas chauds à l'école*. Un crédit de 10.000 € a été prévu au budget extraordinaire 2020 pour acquérir un lave-vaisselle et divers équipements de cuisine.

En 2019, un auteur de projet a été désigné pour l'étude de *l'isolation des toitures de l'école communale*. Le projet est en cours d'étude.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre. Depuis 2019, cela a été ramené à un arrêt (village de rendeux-Haut) étant donné que la bibliothèque Lire au fil de l'Ourthe fournit les écoles en livres.

La commune en collaboration avec La Roche avait introduit en 2016 un dossier dans le cadre du Plan de lecture publique. Ensemble, les 2 communes bénéficient de subvention pour le fonctionnement de l'asbl Lire au fil de l'Ourthe qui regroupe le Centre de documentation situé à Bardonwez et la bibliothèque de La Roche. *Une subvention de 15.000 € leur est attribuée annuellement.*

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

a) Vie associative

La plupart des villages de la commune sont animés par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent des événements de toutes sortes (kermesses, marchés villageois, marché de Noël ...). *Un soutien financier et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.*

Dans plusieurs villages, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Au budget 2020, une subvention extraordinaire de 5.000 € est prévue cette année dans le cadre du lancement d'un appel à projets communal à destination des Comités. Les modalités de cet appel à projets restent à préciser.

b) Vie culturelle

- Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « **Noël au Théâtre** ».
- Par délibération du conseil communal du 27 juin 2017, la commune de Rendeux a approuvé le nouveau **contrat programme** pour les exercices 2019 à 2023. La Commune octroie chaque année un subside de fonctionnement à la MCFA de Marche-en-Famenne d'un montant de 0,70€ par habitant, soit 1.806€ pour l'année 2019. Cette intervention sera maintenue en 2020.
- Depuis 2017, la commune de Rendeux en partenariat avec la MCFA organise **un concert à l'Espace Schérés**
- L'association « **le Maillon** », établie dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.
- En partenariat avec le Lion's Club, le CIRAC, la commission santé et divers comités, la commune a organisé, le 15 août 2019, une marche gourmande au profit de **l'opération TELEVIE** lequel a remporté un vif succès.
- **Le Contrat de Pays**, lancé en 2002, regroupe 6 communes. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde, s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune et dans l'accueil temps-libre. Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm). Par délibération du 26 juin 2018 le conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de 3.488,50€ pour l'année 2019. Cette subvention est reconduite en 2020.
- Au cours de l'année 2018, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement le **festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne** qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche et Erezée) le 2e week-end d'octobre. Pour l'année 2020, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival de Musique Baroque, à concurrence d'un montant de 2.500€.
- Le projet « **La vallée à vélo** » a été reconduit le 15 septembre 2019. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec le syndicat d'initiative de Marcourt -Beffe.
- Lancé dans le cadre **de Leader +** et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche. Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par l'ASBL « **Lire au fil de l'Ourthe** », laquelle regroupe des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers. L'objectif principal de la nouvelle ASBL est de permettre à tout un chacun de disposer d'une documentation sur tous les thèmes développés au niveau de la vallée de l'Ourthe afin de

s'approprier les connaissances liées au territoire de l'Ourthe moyenne et à la vie de ses habitants.

3 axes de travail ont été définis :

- Le premier axe vise à collecter, à conserver et à classer des documents anciens et contemporains relatifs à la région ou aux problématiques rencontrées dans le monde rural.
- Le deuxième axe réside dans la récolte de la mémoire collective historique et contemporaine de la vallée de l'Ourthe.
- Le dernier axe porte sur la diffusion et l'animation sous la forme de prêt de 12 expositions itinérantes.

Une somme de 15.000€ a été allouée par le Conseil communal pour l'année 2019 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

- Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020. Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize). Dans le courant de l'année 2015, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser ses projets. Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire. Un subside annuel de 5.000€ est alloué au GAL.

Par délibération du 24 octobre 2017, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside complémentaire au GAL dans le cadre du projet Rénov Energie, le montant annuel a été fixé à 1.036€.

c) Vie sportive

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

Les citoyens de Rendeux ont notamment pu se rendre au mémorial Van Damme qui s'est déroulé à Bruxelles.

En 2019, la commune de Rendeux a pérennisé le programme '*Je cours pour ma forme*'. Santé et convivialité sont les principaux objectifs de ce programme d'initiation à la course à pied. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2019. Chacune a regroupé +/- 50 participants. Le programme sera renouvelé en 2020.

d) Les espaces verts

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire, ...

Il entretient par ailleurs le patrimoine lié à l'accueil des touristes et participe chaque année à l'opération « rivières propres » en collaboration avec les contrats de rivière Ourthe et Lesse et Idélux.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris.

Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la Province de Luxembourg (montant de 1000€). Par ailleurs, un nouveau prix était lancé en 2019 : il s'agit du village le plus propre de la Province. C'est Rendeux-Haut qui a remporté le concours.

En outre, depuis plusieurs années déjà, la commune de Rendeux adhère au Plan Maya en s'engageant à maintenir et à développer des espaces propices à la vie des abeilles.

La commune s'est engagée dans l'objectif zéro phyto et est aidée dans ses actions par le pôle de gestion différenciée.

La commune participe également à la campagne de fauchage tardif.

e) Travaux et aménagements en cours

Différents projets sont en cours d'étude et/ou de réalisation pour permettre d'améliorer la vie associative, culturelle et sportive de la commune :

Espace Schérès :

Le chantier a été totalement terminé en 2019. Cet espace comprend :

- Un parking
- Une plaine de jeux
- 2 logements sociaux
- Une salle principale pouvant être louée pour diverses occasions
- Deux salles annexes à disposition des comités et associations de la commune

Rénovation de la chapelle de Waharday :

En 2017, le collège communal a décidé de désigner un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation de la chapelle Saint-Martin de Waharday.

Les travaux ont débuté en 2019 et se termineront début 2020. Le montant de ceux-ci est estimé à ce jour à 160.000 € TVAC. A noter que pour ceci, la commune a obtenu un subside de 80.000 €.

Salle de village de Beffe :

Au cours de l'année 2019, la commune a acheté un terrain à Beffe pour 76.000 €. Celui-ci a une contenance de 56a66ca et est localisé à côté du cimetière (section C, numéros 544/C et 373/G). Il permettra d'accueillir la nouvelle salle de Beffe. Les travaux débuteront en 2020. Un crédit de 400.000 € a été prévu à cet effet.

Pour financer ce projet, la commune peut compter sur un subside de 242.406 €. L'ancienne salle sera également vendue au prix escompté de 150.000 €.

Aires Multisports et terrain de Pump track :

La commune a l'intention de réaliser une aire multisports à côté du parking de l'école communale et un terrain de Pump track à côté du parking de la salle Schérès. Le projet est actuellement en cours d'étude. Les essais de sol ont été réalisés en 2019.

L'estimatif du projet est de 310.000 €. Un subside sera sollicité auprès d'INFRASPORT, il est estimé à 230.000 € a été obtenu pour ce projet.

Salle et plaine de jeux de Hodister :

En concertation avec le comité du village, il a été décidé de rénover la salle et la plaine de jeux de Hodister.

Le marché concernant la plaine de jeux a été attribué en 2019 pour un montant de 19.101,35 € tva. Pour financer ce projet, un subside de 15.000 € a été obtenu.

Les modifications de la salle seront en grande partie réalisées par notre service travaux. Pour ce faire, un budget de 50.000 € a été prévu au budget 2020.

Terrains de foot :

En 2019, le terrain A a été rénové à l'initiative de club de foot (nouvelle terre, nouveau gazon). Ce travail a été financé grâce à divers sponsors et grâce à un subside financier de la commune.

Durant l'année 2020, il est prévu de moderniser le terrain B (nouvelles barrières) et les bâtiments du terrain A (construction annexe utilitaire). Un crédit global de 20.000 € a été prévu pour cela.

Terrain de tennis :

Un crédit de 5.000 € a été prévu au budget 2020 afin de désigner un auteur de projet pour étudier la réalisation d'un terrain de tennis.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2019, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- Des réparations aux toitures de divers bâtiments du culte.
- Des changements de châssis pourris et de vitrages brisés à Rendeux-Haut.
- La rénovation du presbytère de Jupille.
- Le nettoyage et renforcement du clocher de l'église de Jupille (plancher rongé par les fientes de pigeons).
- Le remplacement d'une rosace vitrée à l'église de Hodister (suite à un acte de vandalisme).

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2020 transmis par ces dernières (52.542,13 €) laissent apparaître une augmentation de 16.790,64 € par rapport à la subvention de 2019 qui pour rappel s'élevait à 35.751,49€. Cette augmentation s'explique entre autres par la réalisation de travaux acoustiques dans l'église de Beffe.

En 2020, un crédit de 5.000 € a été prévu afin de désigner un auteur de projet pour réaliser un parking à côté du cimetière de Marcourt. Celui-ci sera réalisé sur un terrain acheté en 2019 (cfr ci-dessus).

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2012 : 345.000,00€

- 2013 : 358.000,00€
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 415.000,00€
- 2016 : 425.000,00€
- 2017 : 453.000,00€ + 70.000 en MB
- 2018 : 453.000,00€
- 2019 : 453.000,00€
- 2020 : 473.000,00€

L'augmentation de 20.000 € s'explique notamment par :

- L'adhésion du CPAS au deuxième pilier de pension pour ses agents contractuels. Les cotisations prévues sont de 1% en 2019, 2% en 2020 et 3% à partir de 2021.
- L'indexation barémique du Directeur Général
- Les indexations salariales
- ...

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Les services développés par le CPAS sont reconduits en 2020 :

- Réalisation des repas + livraison à domicile
- Service d'aides ménagères
- Service des Tournesols (taxi social, lavoir-repassage, magasin de secondes mains, école de devoirs)

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité consiste en la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant. Le budget annuel prévu à cet effet s'élevait à 2.500 €.

En 2019, il a été décidé d'octroyer une subvention annuelle **à toutes les accueillantes autonomes et maisons d'enfants installées sur le territoire de la commune de Rendeux** à raison de 65 euros/enfant/an pour les années 2019 à 2024.

Par ailleurs, il a été décidé d'accorder à l'ensemble des accueillantes autonomes, conventionnées et maisons d'accueil, maisons d'enfants, une subvention de 15 euros/enfant/an pour couvrir les frais engendrés par l'achat de sacs biodégradables, pour les années 2019 à 2024.

Le crédit budgétaire a donc été adapté et augmenté à 5.000 €. Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2020.

F.85 :859 : EMPLOI

Une somme de 3000€ a été prévue afin de permettre à la commune de répondre aux obligations légales en matière de bien-être au travail

B. F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 17.532,07 € a été allouée, en 2019, à l'intercommunale VIVALIA

Une intervention similaire est à prévoir pour l'année 2020.

Par ailleurs, la commune a versé une contribution complémentaire de 8.760,94 € destinée à la constitution d'un fonds d'investissement qui a pour objectifs d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'intercommunale VIVALIA au regard des exigences bancaires (30% sur fonds propres) et de réduire le niveau des charges financières.

Ce fonds d'investissement continuera à être alimenté, à l'avenir, de la manière suivante :

- De 2017 à 2026 inclus.
 - Associés = 2/3 de l'apport (2 millions d'euros/an)
 - Médecins = 1/3 de l'apport (1 million d'euros/an)

- De 2027 à 2056.
 - Associés = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)
 - Médecins = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient très régulièrement sur le territoire communal.

Construction d'un cabinet rural médical

En 2018, le conseil communal a pris la décision de principe de construire un cabinet rural à Rendeux.

Le montant estimé du marché s'élève à 300.000 € dont un subside accordé de 100.000 € de la Région Wallonne et de 25.000 € dans le cadre du Fonds Filux (pour l'aménagement du cabinet).

En 2019, l'auteur de projet a été désigné et plusieurs réunions ont été organisées en présence des médecins, des pouvoirs subsidiaires et de l'Administration de l'Urbanisme.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise également des collectes des papiers et cartons. Les plastiques agricoles et les encombrants sont collectés par le service communal des travaux.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €. Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2020.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière

de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.

Pour 2020, aucune modification n'a été apportée aux taxes sur les déchets. Le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 100%.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constateurs travaillent à cette problématique.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place l'octroi d'un subside pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH).

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse. Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

La zone d'assainissement prioritaire qui couvre une partie des villages de Marcourt et de Ronzon a été activée par le Gouvernement wallon. Dès lors, les propriétaires ont l'obligation d'équiper leur bâtiment d'une unité d'épuration pour fin 2021. Aussi, afin de faire face aux demandes de primes qui seront sollicitées auprès de la commune, le crédit budgétaire a été majoré.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante. *La pose des égouts* relève de la commune. Les travaux de voiries sont subsidiés à 60% par la Région wallonne (dans le cadre du PIC).

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relève de la SPGE pour le financement (Société Publique de Gestion de l'Eau) et des OAA pour la conception et la réalisation (Organismes d'Assainissement Agréés. En Province de Luxembourg, il s'agit de l'AIVE).

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Concernant les travaux d'égouttage de la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut.

Les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue Saint-Jean à Rendeux- Haut sont terminés. Le montant estimé des travaux s'élevait à 317.655,25€ TVAC dont 179.930€ de subsides attendus en provenance de la SPGE. Nous sommes en attente du décompte final des travaux et de la réception des travaux (le 17 janvier 2020).

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2020, une somme de 22.850 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la RN 885 (ex-P21/traversée de Rendeux) ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château, de la Golette, rue de l'Ourthe, et désormais de la rue Saint Jean, doit être prévue au service extraordinaire du budget.

F.878-879 :879 CIMETIERES - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENERGIE

Les cimetières

Concernant les cimetières, au cours de l'année 2019, le service travaux a procédé aux *aménagements suivants* :

- pose de gravier dans les cimetières
- enlèvement des fleurs abîmées
- désherbage des allées
- mise en peinture des grilles dans différents cimetières
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.
- nettoyage des cimetières, avec le renfort d'étudiants durant les mois de juillet et août.

En 2019, le service travaux a réalisé un *colombarium*, une aire de dispersion et la création de cavernes, dans le cimetière de Rendeux-Bas.

En 2020, un budget d 20.000 € a été prévu pour la mise en conformité du cimetière de Rendeux-Haut.

La Protection de l'environnement

En 2020, la commune procédera à la finalisation de quelques travaux entamés en 2019 dans le cadre du projet Cap'Hirondelles.

L'énergie

Parmi les projets du Groupe d'Actions Locales (GAL) auxquels nous participons, figure le projet intitulé « **Energie renouvelable et rénovation énergétique** ». Dans ce projet, figure notamment une action baptisée **RénovEnergie**, dont le concept est le suivant :

- il s'agit d'un service que la commune offre gratuitement à ses citoyens ;
- l'opération de rénovation peut concerner aussi bien un habitat privé qu'un commerce, qu'une PME ou qu'une exploitation agricole ;
- les travaux sont réalisés par des entreprises locales de rénovation réunies dans un groupement d'entreprises. Il peut s'agir de travaux d'isolation, d'installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques, d'installation de pompe à chaleur, etc.
- procurer une aide pour aider les citoyens à trouver des modes de financement adaptés à leur situation ainsi qu'un service d'accompagnement administratif et de suivi technique de leur chantier.

L'objectif final du concept *RénovEnergie* vise à apporter une aide concrète aux habitants pour réduire leur consommation d'énergie et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en recourant à des énergies renouvelables.

L'action se poursuivra au maximum 3 années. Les communes du GAL interviendront financièrement au prorata de leur population, soit 1.036 euros pour Rendeux. Cette intervention

maximale annuelle est un complément de budget à notre participation globale au GAL (5.000 euros/an).

F.9 :939 : LOGEMENT

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;
- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement (ancrage communal) ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour l'exercice 2020 à 2025. L'objectif de cette taxe est double :

- Lutter contre l'inoccupation des logements ;
- Eradiquer les chancre de nos villages.

DEVELOPPEMENT RURAL

- **Concernant les derniers travaux à mener dans le cadre de la finalisation de la première opération de développement rural (PCDR 1) :**
 - Les travaux d'aménagement du parking pour une septantaine d'emplacements, au bas de l'Espace Schérés, ont été adjugés à l'entreprise Mathieu s.a. de Wicourt (Bastogne). Les travaux sont à présent terminés.
 - Le projet de construction d'une nouvelle maison de village à Beffe est en voie de finalisation. Le projet a été présenté à la CLDR et aux pouvoirs subsidants. Le subside alloué à la Commune est de 242.406 €. Les travaux devraient débuter en 2020.
- **Concernant le démarrage de la deuxième opération de développement rural (PCDR 2),** Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a attribué le marché d'étude relatif à l'élaboration du PCDR, à la SPRL Orthogone de Marcourt, au montant de 38.720€ TVAC.

La mission d'accompagnement a quant à elle été confiée à la Fondation rurale de Wallonie. Plusieurs réunions avec la population et la CLDR ont été organisées en 2019. Le dossier final sera présenté au Gouvernement wallon en 2020.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

L'excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire.